

La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg



1. Une histoire tourmentée

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (Bnu) cumule les spécificités.

1.1. Ses origines

- ✂ Conflit franco-prussien (1870-1871) : l'intégralité des collections des deux bibliothèques phares de la ville (bibliothèque du Séminaire protestant & bibliothèque de la ville de Strasbourg), toutes les deux rassemblées dans le bâtiment du Temple Neuf, est incendiée. De nombreux documents uniques disparaissent alors ==> les bibliothécaires de Strasbourg ont pris conscience très tôt de l'importance de la conservation du patrimoine.
- ✂ Première période allemande (1871-1918) : dons de très bonne qualité et nombreuses acquisitions effectuées.
- ✂ 1900-1909, Julius Euting devient directeur de la Bnu. Orientaliste, conseiller privé de Napoléon III, il enrichit considérablement les collections. La BNU en 1904 : <https://www.youtube.com/watch?v=ningF7ySdQ8>
- ✂ 1914 : la Bnu est la 3ème bibliothèque d'Allemagne
- ✂ 1918 : elle devient la 2ème bibliothèque de France en volumétrie (1 100 000 documents)

- ⌘ Décret du 29 juillet 1926 : consacre cette richesse en affirmant la triple audience de la bibliothèque : universitaire, « régionale »¹ et nationale.

1.2. De la seconde guerre mondiale à l'après-guerre

- ⌘ 1939-1945 : les collections sont évacuées (différents lieux de stockage dans le Puy-de-Dôme pour les collections les plus précieuses). ==> Malgré toutes les dispositions prises, la 2nd Guerre mondiale coûta une centaine de milliers d'ouvrages à la bibliothèque.
- ⌘ Marqué du sceau de la perte, enrichi par une culture croisée, l'établissement strasbourgeois demeure une institution à part, tant d'un point de vue historique que dans sa politique de mixité vers les publics.
- ⌘ En 1953, l'architecte François Herrenschildt reconfigure les salles de lecture. Il fait disparaître les décorations impériales allemandes pour imposer les lignes modernistes de son époque.

1.3. De nos jours

En 2006, la commission de sécurité impose la fermeture de l'établissement si des travaux de mise en conformité ne sont pas entrepris. Très attachés à leur bibliothèque et traumatisés par l'incendie de 1870, les Alsaciens se mobilisent pour la rénovation. L'État finance le chantier à hauteur de 65 millions d'euros. Le concours d'architecture est lancé. L'agence Nicolas Michelin et associé remporte le marché. Pendant les travaux, les collections sont stockées dans un hangar à Strasbourg. Un système de navette est mis en place pour que les collections restent disponibles pour le public. La bibliothèque rouvre en 2014. 160 personnes travaillent désormais à la Bnu, ainsi que 24 emplois étudiants. Le volume horaire d'ouverture est impressionnant : 10h-22h du lundi au samedi et 13h-22h le dimanche.

⇒ VISIONNER LA VIDEO SUR LE PROJET :

<https://www.youtube.com/watch?v=rHhTg1IOj3M> (consulté le 11/07/24)

⇒ VISIONNER LA VIDEO SUR LA REOUVERTURE DE 2014 :

https://www.youtube.com/watch?v=4_xCGBdGOo8 (consulté le 11/07/24)

¹ Les guillemets visent ici à rappeler que le terme de régional est anachronique dans le contexte antérieur aux lois de décentralisation. Il marque cependant l'identité alsacienne forte de cet établissement

2. Les relations entre la Bnu et l'Université de Strasbourg

2.1. Le décret de 1992 : un acte de confirmation

Établissement public à caractère administratif (EPA) depuis 1926, l'organisation de la Bnu est encadrée par le décret [n° 92-45 du 15 janvier 1992](#) [consulté le 13 juillet 2021] portant sur l'organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Ce décret conforte la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur sur la Bnu. Gérée par un administrateur, Mr Alain Colas depuis le premier janvier 2016, son fonctionnement repose sur les délibérations du conseil d'administration. L'administrateur, nommé par décret ministériel, fait partie du corps scientifique des bibliothèques, prépare et exécute les décisions du conseil d'administration et encadre le personnel. Le conseil d'administration s'applique à définir et à évaluer la politique documentaire et à régler toutes les questions budgétaires. Il analyse les contrats et les conventions passées, rédige le rapport annuel d'activité et met en place le règlement intérieur.

2.2. Impacts de la LRU et de la fusion des Universités : une volonté d'autonomisation

Ces principes organisationnels sont bouleversés par la loi LRU et surtout par la création d'une Université unique de Strasbourg, après fusion des trois universités historiques de Strasbourg². Le décret [n° 2008-787 du 18 août 2008](#) [consulté le 11 juillet 2024] porte création de l'Université de Strasbourg au 1er janvier 2009. Autonome, l'Université de Strasbourg a opéré cette fusion pour créer une université multidisciplinaire et obtenir une visibilité accrue au niveau international. Dès lors le lien entre cette bibliothèque et l'Université de Strasbourg doit reposer sur de nouvelles bases.

2.3. Le décret de 2010 : un acte de recentrage

C'est le sens du décret [n° 2010-1069 du 8 septembre 2010](#) [consulté le 11 juillet 2024], qui modifie en profondeur le décret de 1992.

À la suite des événements de mai 68, l'Université de Strasbourg se scinde trois ans plus tard en trois entités : Strasbourg I (Louis Pasteur) pour les disciplines scientifiques, Strasbourg II (Marc Bloch) pour les lettres et sciences humaines, Strasbourg III (Robert Schuman) pour les autres domaines

² A la suite des événements de mai 68, l'Université de Strasbourg se scinde trois ans plus tard en trois entités : Strasbourg I (Louis Pasteur) pour les disciplines scientifiques, Strasbourg II (Marc Bloch) pour les lettres et sciences humaines, Strasbourg III (Robert Schuman) pour les autres domaines

Concrètement, ce nouveau cadre réglementaire rattache directement la Bnu à l'Université de Strasbourg. La coopération est renforcée, notamment dans le déploiement de la politique documentaire et la valorisation du patrimoine. Le décret nomme un secrétaire général, chargé d'assister l'administrateur. Ce rattachement est formalisé par une convention, notamment dans le domaine scientifique. Il précise également que la Bnu est une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire, particulièrement en sciences humaines et sociales, ouverte au public notamment universitaire. Il supprime la mission de type SICD et précise seulement que la Bnu a vocation à réaliser des actions documentaires avec l'Université de Strasbourg.

La Bnu est organisée en 2 grands pôles :

- Partage, diffusion et réseaux
- Services et collections

En 2018 la Bnu entame un nouveau contrat Quinquennal avec l'État.

3. Les missions de la Bnu

Garante d'un patrimoine unique, deux missions principales dessinent son activité : une mission de conservation et une mission de coopération.

Le projet d'établissement 2018-2022 est disponible en ligne sur le site de la Bnu : https://www.Bnu.fr/sites/default/files/media/2019-10/Projet_Etablissement2018-2022_1.pdf [consulté le 11 juillet 2024].

3.1. Mission de conservation : le dépôt légal imprimeur

La Bnu est dépositaire du dépôt légal imprimeur pour l'Alsace et veille à la conservation de collections tous supports (manuscrits, imprimés, archives sonores, audiovisuelles, documents graphiques).

3.2. Mission de coopération nationale : du CADIST au CollEx

Au niveau national, elle participe activement aux réseaux de coopération. Elle est dans un premier temps CADIST en « Sciences religieuses » et en « Langues, littératures et civilisation germanique ».

A partir de 2017 elle devient porteuse du dispositif CollEx-Persée [consulté le 11 juillet 2024] qui remplace le CADIST. Ce dispositif prend la forme d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS), il a pour principales missions :

- améliorer la visibilité des collections d'excellences utiles aux chercheurs ;
- soutenir la production, la diffusion et l'acquisition de corpus numérisés ;
- développer des services à destination des chercheurs.

Au niveau national, la Bnu prend part à d'autres projets, à l'image de sa participation au Consortium COUPERIN.

3.3. Missions de coopération internationale

Au niveau international, sa proximité géographique et son histoire avec l'Allemagne la désignent comme un interlocuteur de choix. Ainsi, elle a signé en 2008 une convention avec la bibliothèque régionale de Wurtemberg pour formaliser une coopération dans les domaines de l'information professionnelle et de l'action culturelle. Elle est également membre de la section des bibliothèques de la Conférence européenne universitaire du Rhin supérieur (EUCOR).

La Bnu a également plusieurs partenariats avec d'autres structures étrangères :

- 2011 : signature d'une convention de partenariat avec la Bibliothèque nationale de Lettonie
- 2013 : signature d'une convention de coopération professionnelle, scientifique et culturelle avec le Système de Bibliothèque Centralisée de la ville de Gandja en Azerbaïdjan.
- Plusieurs projets de collaborations existent également avec la Russie.

Pour plus de détails sur l'historique, les missions de la Bnu et ses partenariats, vous pouvez consulter le site internet de la Bibliothèque : <https://www.Bnu.fr/fr/linstitution> [consulté le 11 juillet 2024].

4. Découvrir la Bnu autrement

Visite en vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=jnqd-HYOEhQ> [consulté le 11 juillet 2024]

4.1 ... avec des photos



Au-dessus de l'atrium, à l'intérieur du dôme de verre (source : <https://pokaa.fr/annuaire/bibliotheque-nationale-universitaire-bnu/>)



Salles de travail en groupe réservables



Cafétéria de la Bnu

4.2. ... avec un service : le dépôt légal imprimeur

La Bnu est chargée de conserver les dépôts de documents produits par les imprimeurs implantés dans les départements des Bas- et Haut-Rhin. Elle participe également régulièrement aux collectes du dépôt légal du web, et gère depuis une collecte des « alsatiques du web ».

Inscrit dans le Code du patrimoine, le dépôt légal est l'obligation pour tout éditeur, imprimeur, producteur, importateur, de déposer chaque document qu'il édite, imprime, produit ou importe, auprès de l'organisme habilité à en recevoir le dépôt. Cette obligation s'applique à tout document diffusé en nombre à un public s'étendant au-delà du cercle de famille.

4.3. ... avec ses collections patrimoniales

Quelques fonds parmi les nombreux de la Bnu :

4.3.1. Les incunables



La collection d'incunables de la Bnu compte près de 2120 volumes et continue à s'enrichir au rythme des achats et des dépôts. Elle est représentative des premiers imprimés typographiques alsaciens et rhénans.

Outre le contexte alsacien et rhénan, cette collection embrasse tout le 15^e siècle typographique, et permet un aperçu complet des innovations techniques, des inventions esthétiques et des spécificités linguistiques de cette période de l'imprimerie. Elle s'accroît régulièrement, avec l'objectif de reconstituer une collection exhaustive de tous les livres imprimés en Alsace au 15^e siècle. Car en effet, la bibliothèque de Strasbourg qui a disparu dans l'incendie du 24 au 25 août 1870 comptait près de 7000 incunables, traduisant la richesse exceptionnelle de la production imprimée en Alsace à l'époque humaniste.

4.3.2. Le fonds Maritan

Jacques Maritain (1882-1973) est considéré comme l'un des plus éminents et plus influents intellectuels catholiques du 20^e siècle. Par ses écrits et ses engagements aussi bien que par le rayonnement de sa pensée en Europe et aux Amériques, il fut constamment présent dans les grands débats de son temps.



Acquis en 2013 auprès du Cercle d'études Jacques et Raïssa Maritain avec le concours exceptionnel de la Région Alsace, le fonds Maritain de la Bnu comprend les archives, la bibliothèque du philosophe et de son épouse d'origine russe Raïssa née Oumançoff (1883-1960), ainsi que du mobilier et des œuvres d'art leur ayant appartenu. Cet ensemble documentaire constitue une source de premier ordre pour l'étude de la pensée et de l'œuvre des Maritain, et, au-delà, pour

l'histoire spirituelle, intellectuelle, politique et artistique du 20^e siècle.

4.3.3. Le patrimoine antique et archéologique



Tablette cunéiforme (env. 2100 av. JC)

Riche au total de près de 12 000 pièces, cette collection a été constituée entre 1890 et la Première Guerre mondiale, sous l'instigation de l'institut d'égyptologie de l'Université impériale de Strasbourg et grâce à l'action de Julius Euting, orientaliste et directeur de la bibliothèque entre 1900 et 1909.

Bien que ne s'accroissant que de manière rarissime par des dons faits à la bibliothèque, elle constitue jusqu'à aujourd'hui le matériau pour des recherches scientifiques de niveau international, seule une partie des pièces ayant déjà été éditée ou analysée.

Préservant l'une des principales collections d'objets et documents de l'Antiquité en France, la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg a été labellisée Pôle d'excellence en sciences de l'Antiquité par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche en 2017.

Pour aller plus loin sur le patrimoine à la Bnu, consulter le site Numistral (<https://www.numistral.fr/fr>, consulté le 11/07/24).